



CONCOURS BOURGUIGNON
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
7^e EDITION

25 juillet – 1er novembre 2013



Du développement économique
au service de l'intérêt général

www.region-bourgogne.fr

CONCOURS BOURGUIGNON DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

7^e EDITION

Pourquoi ?

Le conseil régional de Bourgogne organise pour la 7^{ème} année consécutive un concours pour promouvoir l'économie sociale et solidaire en Bourgogne.

Ce concours a pour but de faire connaître, faire émerger et récompenser les initiatives exemplaires et/ou innovantes soulignant les valeurs et les principes de l'économie sociale et solidaire suivants :

- liberté d'adhésion,
- non-redistribution individuelle des profits,
- gestion démocratique,
- primauté du service rendu sur le capital,
- hybridation des ressources (mixité entre des fonds privés et publics).

Elles porteront cette année sur les trois thématiques suivantes :

- alimentation / circuits courts,
- culture,
- sanitaire et social / services à la personne.

Une attention particulière sera apportée au modèle de gouvernance, au modèle économique du projet et sa capacité à essaimer.

Qui peut concourir ?

Ce concours est ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toute structure répondant aux valeurs et principes énoncés ci-dessus porteuse d'un projet ou d'une initiative liée au développement de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès du Service de l'économie sociale et solidaire. Ce règlement a fait l'objet d'un dépôt à l'étude de Maître Isabelle COURTOIS, huissier de justice, 2 boulevard Thiers, 21000 DIJON.

Pour quel projet ?

Le concours pourra distinguer des réalisations déjà mises en place ou en cours et des projets « en émergence ».

Quelle récompense ?

Ce concours est doté de trois prix régionaux : deux prix de 4 000 € et un prix spécial de 2 000 € (leur attribution étant indépendante des 3 thématiques).

Une communication spécifique autour des projets des lauréats sera assurée par la Région.

Comment participer ?

Les dossiers de participation peuvent être téléchargés sur le site www.cr-bourgogne.fr ou retirés à l'adresseci-dessous.

Merci de retourner votre dossier de candidature **avant le 1er novembre 2013**

à l'adresse suivante :

Conseil régional de Bourgogne
Direction de l'innovation et de l'économie / Service ESS, Artisanat, RSE
17 boulevard de la Trémouille - BP 23502 - 21035 DIJON cedex
Contact : Emilie BUATOIS - 03 80 44 37 32

ou par mél : ess@cr-bourgogne.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

A COMPLETER

1. Présentation de votre organisme

Nom de l'organisme

.....

Objet

.....

Adresse

.....

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

Mél : Site internet :

Forme juridique : Date de création :

Coordonnées de la personne responsable du projet

Nom

.....

Téléphone : Fax :

Mél :

Fédération ou réseau national de rattachement (s'il y a lieu)

.....

Nombre de salariés : Nombre de bénévoles :

Nombres d'adhérents :

Liens de votre structure avec les valeurs et les principes de l'économie sociale et solidaire :

.....

.....

2. Présentation générale de votre projet

Quel en est le contenu ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont ses objectifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quel est l'historique du projet (début, développement, difficultés rencontrées / solutions apportées ou à trouver à une problématique du projet...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles projections à CT et/ou à LT faites-vous de votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont les public(s) cible(s) ?

.....

.....

Quel est le lieu / les lieux de réalisation du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quand a eu lieu la réalisation du projet / quelle est la date de mise en œuvre prévue / quelle est la durée prévue de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci de joindre à cette fiche : un document présentant les spécificités de votre projet (motivations, moyens mis en œuvre, soutien(s) dont dispose la structure...), les copies de vos documents financiers pour 2011 et prévisionnels pour 2012 et en annexe, si vous le souhaitez, les documents susceptibles d'éclairer le jury comme : dépliant de votre structure, articles de presse...

3. Critères d'appréciation de votre projet

Votre projet doit impérativement répondre à 2 des 3 critères suivants:

Gouvernance du projet (gestion collective, partenariats...)

.....
.....
.....
.....
.....

Modèle économique de l'activité (mixité des ressources, autofinancement, ...)

.....
.....
.....
.....
.....

Projet pouvant être essaimé (à l'échelle régionale, besoins pour essaimer, ...)

.....
.....
.....
.....
.....

A titre de compléments d'informations, indiquez en quoi votre projet répond aux critères suivants (possibilité de cocher plusieurs cases) :

Activité socialement utile sur son territoire / répondant à un besoin non couvert

.....
.....
.....
.....
.....

Caractère innovant du projet

.....

.....

.....

Dimension solidaire du projet

.....

.....

.....

Partenariats envisagés

.....

.....

.....

Nombre de bénéficiaires concernés / impact sur l'emploi

.....

.....

.....

Prise en compte de la dimension « formation »

.....

.....

.....

Prise en compte de la dimension « communication »

.....

.....

.....

Prise en compte de la dimension « évaluation »

.....

.....

.....

Prise en compte de la dimension « mutualisation »

.....

.....

.....

**REGLEMENT du CONCOURS BOURGUIGNON DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – 7^e EDITION**

Article 1

Le conseil régional de Bourgogne organise, du 25 juillet au 1er novembre 2013, le concours bourguignon de l'économie sociale et solidaire - 7^e édition.

Article 2

Ce concours est ouvert aux structures ayant été déclarées avant le 1^{er} juillet 2012.

Article 3

Ce concours a pour objectif de distinguer des réalisations exemplaires mises en place depuis au moins un an ou en projet dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Les principaux critères de choix reposent sur la capacité des organismes à :

- répondre aux valeurs de l'économie sociale et solidaire,
- atteindre un objectif clairement identifié,
- avoir des finances équilibrées.

Ce concours est doté de 10 000 € de prix répartis entre les 3 prix régionaux qui seront attribués par le Conseil régional de Bourgogne.

Article 4

Les dossiers de candidature sont à retirer à partir du 25 juillet 2013 au conseil régional de Bourgogne ou à télécharger sur www.crbourgogne.fr.

Le dossier du concours comportera obligatoirement :

- la fiche signalétique,
- les statuts de la structure,
- un dossier présentant l'activité de la structure, éventuellement accompagné d'annexes,
- la copie du dernier bilan,
- la copie du budget prévisionnel pour l'année en cours,

Tout dossier incomplet sera considéré comme nul. Les documents fournis dans les dossiers ne seront pas retournés.

Article 5

Les dossiers de candidature devront être placés sous enveloppe portant la mention « Concours bourguignon de l'économie sociale et solidaire - 7^{ème} édition ». Ils devront être envoyés au Service économie sociale et solidaire du conseil régional de Bourgogne **avant le 1er novembre 2013**, date limite de dépôt. Tout dossier reçu après cette date ne pourra pas être pris en compte.

Article 6

Le choix des lauréats sera réalisé par un jury régional. Ce jury sera constitué de membres représentant des organismes du secteur de l'économie sociale et solidaire. Les prix régionaux seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie de remise des prix.

Article 7

Les prix offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation. L'utilisation des prix devra être conforme à l'objet social de l'organisme lauréat.

Article 8

Les lauréats régionaux autorisent le conseil régional de Bourgogne à utiliser leur nom (nom de l'organisme, nom du/de la président-e), leurs réalisations (telles qu'elles sont décrites dans le dossier), ainsi que tous documents iconographiques et photos, pour toute action publi-promotionnelle (relations publiques, relations presse, ...) qui pourrait être liée à ce concours.

Article 9

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 10

Le conseil régional de Bourgogne se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'y contraignent.

Article 11

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître Isabelle Courtois, huissier de justice, 2 Boulevard Thiers, 21000 Dijon. Il est reproduit sur le dossier de participation.